



Litige avec négociateur de fond de commerce

Par **le pelvé**, le **11/09/2008** à **15:40**

Bonjour,rrnrje suis en litige avec un négociateur pour un fond de commerce qu'il ma présenté.rnJ'ai signé une proposition d'achat par son intermédiaire et à nouveau signer et accepté en retour l'offre du propriétaire et avant de passé à l'étape de la signature du compromis de vente, j'ai voulu négocier les honoraires du négociateur qui s'élève à 9% et je lui propose 5%rnCelui-ci est catégorique, il ne baissera pas ses honoraires.rnJe ne veux absolument pas cédé mais l'affaire m'intéresse et maintenant je suis bloqué car si je passe sans lui, il va demander ses honoraires par la voie judiciaire.rnJe précise que la promesse d'achat stipulait une reprise en janvier 2009.rnrnComment doi-je faire pour me sortir de cette situation et pour combien de temps est-on redevable envers un négociateur qui vous à présenté une affaire sans que celui-ci ne vous attaque en justice.rnrnMerci pour vos réponses

Par **Upsilon**, le **25/09/2008** à **16:29**

Si le tarif de 9% était prévu dès le départ, pourquoi vouloir revenir dessus ? rnrnD'ou sortent ces 9%, et pourquoi vouloir les redescendre à 5% ?